



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENTS NUMÉROS 1463-14 et 1471-15**

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 10 mars 2015, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement ci-dessous :

- numéro 1463-14 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Saint-Constant numéro 960-96 afin d'assurer la concordance avec les dispositions du règlement numéro 158 de la Municipalité régionale de comté de Roussillon tenant compte de la demande à portée collective adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour intégrer les dispositions concernant les îlots déstructurés et des dispositions relatives à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole.

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 12 mai 2015, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement ci-dessous :

- numéro 1471-15 modifiant le règlement numéro 959-96 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Constant afin d'agrandir l'aire d'affectation «Habitation forte densité» au détriment de l'aire d'affectation «Industrie légère» sur la rue Lévesque.

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 3 juin 2015, soit à la date de délivrance des certificats de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/>. Seule la date de publication dans le journal servira pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 8 juin 2015.

Me Sophie Lafflamme, greffière, OMA  
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe